SIWF ISFM FMH

A tous les responsables d'établissements de formation postgraduée reconnus par la FMH (cabinets médicaux inclus)

Berne, le 10 juin 2010 MG/CH/pb
WB-Stätten/Newsletter/2010/Newsletter Juni 2010_f.doc

Newsletter de l'ISFM 01/2010
Informations de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)

Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse à vous pour la dernière fois dans cette Newsletter de l'ISFM. J'en profite donc pour vous remercier chaleureusement pour l'excellente collaboration et pour vous fournir des informations sur les sujets suivants:
- Programme de formation postgraduée en médecine interne générale
- Logbook
- Evaluation en milieu de travail
- Assurance qualité
- Financement de la formation postgraduée
- Admission de médecin non ressortissants du l'UE aux examens de spécialistes

Programme de formation postgraduée en médecine interne générale
Le 26 mai 2010, le comité de l'ISFM a approuvé la version définitive du nouveau programme de formation postgraduée en médecine interne générale chapeauté conjointement par la Société suisse de médecine générale (SSMG) et la Société suisse de médecine interne (SSMI). Le programme comprend un cursus de formation pour les «médecins de famille» et un autre pour les «internistes hospitaliers». Il se base sur les objectifs de formation des études de médecine élaborés par la Commission interfacultés médicale (SCLO 2008). Ledit programme comprend un module de base de trois ans et deux modules secondaires de deux ans chacun. Les objectifs de formation pour le module de base et les deux modules secondaires sont détaillés dans 3 annexes. Ces listes d'objectifs de formation permettront aux responsables d'établissements de formation postgraduée en médecine interne, ainsi qu'aux nombreuses autres disciplines cliniques d'élaborer des concepts de formation postgraduée pour les médecins de famille et les internistes hospitaliers.

Logbook
L'introduction de logbooks permet de mieux structurer la formation postgraduée dans toutes les disciplines (cf. site internet de l'ISFM). Les médecins assistants peuvent ainsi organiser de manière ciblée et individuelle leur cursus de formation et les responsables peuvent s'y référer lors d'entretiens réguliers sur la formation postgraduée.

Le logbook comprend des notes personnelles, des indications sur l'évaluation en milieu de travail, une liste des objectifs de formation enseignés, une liste des interventions et opérations tenue par les médecins assistants, ainsi que les certificats FMH. Depuis la fin mai, les médecins assistants de 12 disciplines médicales disposent d'un logbook. La chirurgie soutenue par l'ISFM est en train d'élaborer une version électronique de leur logbook.

Evaluation en milieu travail (EMiT)
L'évaluation en milieu de travail soutient les formateurs lors de la supervision des médecins assistants et favorise la communication[1]. Les formateurs (chefs de clinique, médecins dirigeants, médecins-chefs) observent les médecins-assistants pendant 10 à 15 minutes lors d'une interaction médecin-patient (par ex. anamnèse, entretien d'information, interventions thérapeutique et diagnostique) et leur donnent ensuite un feed-back (d'une durée de 5 min environ).

L'évaluation en milieu de travail sert autant aux médecins assistants qu'aux formateurs pour évaluer les compétences acquises. En raison des bonnes expériences faites en Suisse et à l'étranger (Pay-Bas et Royaume Uni), le comité de l'ISFM a décidé d'introduire cette pratique dans toute la Suisse. Au cours des deux prochaines années, il est prévu d'instaurer l'évaluation en milieu de travail dans près de 70% des établissements de formation postgraduée en chirurgie, en médecine interne et en psychiatrie et psychothérapie.

En collaboration avec les sociétés de discipline médicale, l'Institut d'enseignement médical (IML) de l'Université de Berne élabore actuellement des documents pour la formation et une marche à suivre fondée sur les objectifs du projet-pilote. Ces documents permettront de préparer le personnel médical des établissements de formation à une application du concept sur le plan local. Le choix de la médecine interne est opportun car son programme de formation modulaire axée sur les compétences exige de réaliser des évaluations en milieu de travail 4 fois par an durant toute la durée de la formation postgraduée. La mise sur pied d'un curriculum de formation en médecine de famille implique la majorité des établissements de formation dans des disciplines cliniques.

Assurance qualité
Sur mandat du Département fédéral de l'intérieur (DFI), l'ISFM s'engage pour une mise en œuvre correcte de la formation postgraduée. La qualité de la formation postgraduée est évaluée par le biais d'une enquête annuelle auprès des médecins assistants («appréciation de la qualité de la formation par les médecins assistants») et par l'organisation de visites d'établissements (art. 8 al. 4, et art. 42 et 43 RFP). Depuis le 1er mai 2009, une nouvelle procédure est suivie pour les visites d'établissements, à la grande satisfaction des équipes de visite et des établissements évalués.

Une visite d'établissement est effectuée dans les cas suivants:
- 12 à 24 mois après l'entrée en fonction d'un nouveau responsable d'établissement,
- en cas de résultats insuffisants ou,
- lorsque, pour la deuxième fois, aucun questionnaire n'est renvoyé.

En 2010, l'enquête auprès des médecins assistants aura lieu en août et en septembre. Les résultats seront publiés sur internet en décembre et vous pourrez y accéder par un mot de passe.

Financement de la formation postgraduée
Le financement de la formation postgraduée des médecins est compromis par l'ordonnance fédérale du 22 octobre 2008 sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP), car les hôpitaux ne pourront plus facturer les coûts de la formation postgraduée sans motifs valables.

[1] La faisabilité et l'acceptation des évaluations en milieu de travail ont été évaluées dans 24 cliniques pilotes au cours d'une phase pilote de 3 ans. cf. St. Montagne, P. Jucker-Kupper, Ch. Berendonk, A. Rogausch, C. Beyeler, M. Giger Trois années d'expérience avec l'évaluation en milieu de travail (Mini-CEX et DOPS) dans la formation postgraduée médicale; Bulletin des médecins suisses 2010;91: 109-111

En 2008 déjà, la CFPC s'était opposée à la définition de la «formation universitaire»[2], car elle la jugeait incompatible avec la loi sur les professions médicales (LPMéd). De plus, l'introduction des forfaits par cas prévue pour 2012 ne fera que renforcer les éventuelles conséquences de l'OCP.

L'ISFM a mandaté une étude sur le financement de la formation postgraduée dans différents systèmes de santé. Il en a résulté qu'en Suisse, le financement pourrait être assuré sous forme de pool[3]. Après une première discussion avec la présidence de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), il a été décidé de reprendre la thématique au dialogue «Politique nationale de santé (DFI-CDS)». De nouvelles discussions n'auront lieu qu'à l'automne 2010 dans le cadre d'une plate-forme encore à créer qui sera dirigée par l'Office fédéral de la santé publique. Il ne faut donc pas s'attendre à des résultats concrets avant le printemps 2011.

Admission des médecins non ressortissants du l'UE à l'examen de spécialiste
Depuis le 1er janvier 2010, seuls les détenteurs d'un diplôme fédéral de médecin ou d'un diplôme étranger reconnu sont autorisés à se présenter à l'examen de spécialiste. Les médecins en formation postgraduée en Suisse depuis au moins cinq ans peuvent toutefois participer exceptionnellement cette année à la troisième partie de l'examen final en médecine en vue d'obtenir leur diplôme fédéral de médecin. Toute personne qui souhaite suivre cette «voie d'urgence» spécialement aménagée pour le diplôme fédéral de médecin doit s'annoncer sans délai auprès de Hanspeter Neuhaus, avocat à la section formation des professions médicales de l'OFSP.

Pour terminer, je tiens à vous remercier de la confiance qui m'a été accordée et de votre engagement en faveur de la formation médicale postgraduée. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à la direction de l'ISFM et à mon successeur, le Dr Werner Bauer.

En vous souhaitant une excellente collaboration ainsi que force et énergie pour la poursuite de votre engagement en faveur d'une formation postgraduée efficace et de qualité élevée, je vous présente, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.

FMH
Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)

Dr Max Giger
Past-président

Copies aux:
- Directions médicales des cinq hôpitaux universitaires, de l'EOC Tessin, de l'hôpital municipal de Triemli, des hôpitaux cantonaux de St-Gall, Lucerne, Winterthour, Aarau, Fribourg et des Grisons

---

[2] Giger M. Une ordonnance du Conseil fédéral met en péril la relève médicale; Bulletin des médecins suisses 2008;89: 46 1981

[3] Finanzierung der ärztlichen Weiterbildung aus ökonomischer Sicht: Etude brève, Dr Harry Telser et Dr Karoline Leukert, 19 août 2009 (en allemand)